DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE DE OGY-MONTOY-

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID: 057-200073609-20240409-DCM242024-DE

du **09 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE:

de conseillers en exercice : 19 de présents : 16 de votants : 19

Etaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

<u>Étaient absents</u> : / Procurations :

M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. MANGIN Sébastien Mme GUILLAUME Monique a donné procuration à Mme FRANCOIS Andrée M. LEVE Damien a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/04/2024.

N° 24/2024 : Destruction des corvidés commune OMF – Devis de l'association des chasseurs de Saint Léon

- Vu les articles L.427-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- Vu les articles L.2122-21-9 et L.2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire N° 07/2024 du 11 mars 2024 ordonnant la destruction à tirs de corbeaux et corneilles sur le territoire de la commune,
- Vu le courrier de Monsieur NENICH Michel, adjudicateur de la chasse à Montoy-Flanville, autorisant l'association Saint Léon, représentée par Monsieur THOMAS Richard, Président, à effectuer la destruction des corvidés sur le secteur du sous-bois situé rue du Château à Montoy-Flanville,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par 19 VOIX POUR,

• ACCEPTE le devis N° DEVIS2024_03-01 de l'association Saint Léon – 12 route de Thionville – 57970 ILLANGE d'un montant de 1 800.00 € HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) pour la mise en place de 2 équipes de chasseurs pour la campagne de destruction des corvidés tous les vendredis du 22 mars au 26 avril 2024

Pour extrait conforme, Ogy-Montoy-Flanville, le 09 avril 2024

Le Maire, Eric GULINO